



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TotalEnergies récompense ses clients électricité pour leurs économies d'énergie durant l'hiver 2022 - 2023

**Paris, le 26 avril 2023** – Pour soutenir ses clients touchés par la hausse des prix de l'énergie sur les marchés internationaux et encourager la sobriété énergétique, TotalEnergies avait lancé le Bonus Conso afin de récompenser ses clients électricité particuliers et petits professionnels qui économiseraient durant l'hiver 2022 - 2023 au moins 5 % de leur consommation par rapport à l'hiver précédent.

TotalEnergies se réjouit que ses clients aient répondu à son appel : durant l'hiver 2022-2023, plus de 50 % de nos 2,4 millions de clients particuliers et professionnels éligibles au Bonus Conso ont réduit leur consommation de plus de 5%, le seuil permettant d'obtenir le bonus, et **ont économisé en moyenne 15 % d'électricité par rapport à l'hiver précédent**. Ainsi, **plus d'un million de clients recevront un bonus moyen de 90 €**, qui sera déduit de leur facture. En ayant réduit sa consommation de 15 %, un foyer consommant 5 000 KWh a ainsi économisé 100 € sur sa facture et reçu un bonus de 90 €, soit un total de 190 €, et un foyer consommant 15 000 KWh 390 €.

Ces efforts ont permis d'économiser plus de 380 000 mégawatheures (MWh), soit l'équivalent de la consommation mensuelle d'électricité de 860 000 habitants<sup>1</sup>.

Par ailleurs, une prime de 20 € ou 30 € est aussi versée à nos autres clients, non éligibles au Bonus Conso, pour les remercier de leur fidélité. **TotalEnergies reverse ainsi plus de 100 millions d'euros à ses clients.**

\*\*\*

#### À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100.000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans près de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.



<sup>1</sup> Estimation au 31/03/23 de l'évolution de la consommation d'électricité des 2,1 Millions de clients TotalEnergies effectivement éligibles au Bonus Conso rapportée à la consommation électrique d'un foyer moyen soit 441 kWh/mois.

**Contacts TotalEnergies**

Relations Médias : +33 (0)1 47 44 46 99 | [presse@totalenergies.com](mailto:presse@totalenergies.com) | [@TotalEnergiesPR](https://twitter.com/TotalEnergiesPR)

Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | [ir@totalenergies.com](mailto:ir@totalenergies.com)

**Avertissement TotalEnergies**

*Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC")*